

ABONNEMENT.

SOMMAIRE :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Septembre 1879.

L'ÉLECTION DE BORDEAUX

RÉSULTAT DU SCRUTIN DE BALLOTAGE.

Inscrits	24.449
Votants	9.350

MM. Achard	4.698 ELU
Blanqui	4.440

Au scrutin du 31 août, on comptait 7,373 votants.

M. Blanqui avait obtenu 3,939 voix ; M. Achard, 1,852, et M. Métadier, 1,374.

Les débuts du dépouillement étaient tout en faveur de Blanqui, certains bureaux même ne constataient que de rares bulletins en faveur de M. Achard. Mais un quartier a amené tout ce changement. Ce résultat démontre qu'il eût été facile pour un conservateur de réunir cinq mille voix sur quinze mille abstentions.

M. Achard, député opportuniste, élu, ne l'emporte que de 258 voix sur l'intransigeant inélégible Blanqui.

La révolte électorale contre la loi vient ainsi de subir une défaite inattendue à Bordeaux, mais il est à craindre néanmoins que la même révolte ne se reproduise à Lyon, à Marseille ou même à Paris.

Dans tous les cas, ce résultat épargne de grandes difficultés au ministère.

La République française ne souffle mot du citoyen Achard et de sa petite victoire ; en cela elle fait preuve de tact et de prudence.

Le Journal des Débats se borne à signaler le triomphe du candidat opportuniste en constatant « que 2,000 votants de plus qu'au premier tour de scrutin, et que près de 4,500 voix nouvelles, sont venues se joindre sur le nom de M. Achard à celles qu'il avait obtenues et à celles de M. Métadier. »

Un peu plus enthousiaste, le XIX^e Siècle épanche sa joie dans un petit entrefilet de quarante lignes :

« Au point de vue de l'effet moral, nous n'avons pas besoin de dire combien nous sommes heureux de ce résultat.

« Une seule chose nous afflige : c'est qu'il se soit encore rencontré tant d'abstentions dans la première circonscription de Bordeaux, quand il y allait cependant de l'honneur même de cette grande ville.

« Mais n'insistons pas aujourd'hui sur ce côté fâcheux d'une élection qui nous comble de joie. M. Achard a la majorité sur M. Blanqui, c'est l'essentiel.

« Les blanquistes et les hommes des divers partis réactionnaires qui, dans le double dessein que l'on sait, s'étaient joints à eux, sont battus, bien battus. C'en est fait désormais du triste et sinistre fantôme dont le nom, six mois durant, a pu s'imposer à la discussion publique. Enfin, le scandale qu'on pouvait redouter ne s'est pas produit, et ni les manœuvres, ni les coalitions n'ont abouti à mettre un des collèges électoraux d'une des premières villes de France en état de rébellion contre la loi. Envoyons donc aux 4,600 électeurs bordelais qui ont fait leur devoir des félicitations auxquelles tous les républicains de France s'associeront de tout leur cœur. »

Le XIX^e Siècle veut absolument que les conservateurs aient voté en faveur de Blanqui. Pourquoi cela ? La feuille de gauche estimait-elle que dans une circonscription de grande ville comptant plus de 24,000 électeurs, il ne saurait y avoir 9,000 républicains ?

La Marseillaise essaie de se consoler de l'échec de son candidat et déclare qu'elle n'abandonne pas la partie : « La lutte, dit-elle, n'est pas terminée avec l'élection de M. Achard, elle ne fait, au contraire, que de commencer... Nous avons pris Blanqui à Bordeaux ; nous recommencerons ailleurs avec lui la même épreuve ; à défaut de Blanqui, d'autres hommes sont prêts, dont les noms auront la même signification. »

La feuille rouge ajoute :

« Nous ignorons si le ministère Waddington retirera une grande force du succès de M. Achard. En tous cas, et ce qui nous importe autrement que le chassé-croisé de portefeuilles, objet des ardens désirs de tant de politiciens, la cause de l'amnistie plénière ne saurait éprouver aucun préjudice du revirement qui s'est opéré à Bordeaux. Les satisfaits et les repus vont être obligés d'imaginer un autre prétexte que la nomination de Blanqui pour expliquer leur refus de céder au mouvement d'irrésistible émotion qui s'est emparé de tous les cœurs, à l'aspect des revenants de Calédonie, et nous doutons qu'ils parviennent à en découvrir un suffisant pour lutter contre la pression de l'opinion publique. »

La Lanterne engage le ministère à triompher modestement et considère l'élection de Bordeaux comme un blâme à l'adresse des adversaires de l'amnistie plénière :

« La question Blanqui n'existe plus. Blanqui n'a pas été élu ; donc toutes les difficultés ou les soi-disant difficultés que soulevait cette élection se trouvent aplanies, — pour le moment du moins. Mais que le gouvernement soit modeste dans sa victoire. Blanqui n'a été battu que par une majorité de 258 voix, et si, au second tour, les voix se sont portées sur le candidat légal, c'est uniquement par respect pour la loi.

« L'élection de Bordeaux n'en est pas moins très-significative ; elle veut dire BLÂME pour le gouvernement et pour tous ceux qui ont repoussé l'amnistie plénière et entière. »

Chronique générale.

Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre de la guerre devait se retirer. La nouvelle est en ce moment inexacte, le général Gresley et la plupart de ses collègues du cabinet étant absents de Paris, et lui-même inspectant les places fortes. Ce qui est vrai, c'est que le ministre a plusieurs fois manifesté l'intention de se retirer, et qu'il est possible que cette retraite ait lieu quelques jours avant la reprise des travaux du Parlement.

M. Gambetta, président de la Chambre des députés, que quelques journaux faisaient voyager dans le Berri, est arrivé dimanche à Londres.

Le voyage de M. Gambetta en Angleterre a été, croit-on, déterminé subitement par un motif autre que celui qu'on donne et

qui aurait un caractère exclusivement politique.

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a repris, dimanche 14 septembre, la direction de son ministère, dont l'intérim avait été confié, par décret du 10 août dernier, à M. l'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine et des colonies. C'est le Journal officiel qui l'annonce.

Nous sommes assurés aujourd'hui que les amis de Rochefort cherchent en ce moment une circonscription électorale pour y faire poser sa candidature.

Le Soir croit connaître « assez exactement la situation » en ce qui touche la loi Ferry, et indique en ces termes la porte de sortie ménagée par le ministère pour se dégager de l'impasse où l'ont acculé le malencontreux projet et le vote de la Chambre des députés :

« Le gouvernement ayant posé la question devant la Chambre, se présentera devant le Sénat dans les mêmes conditions. Il demandera à la Chambre haute de voter le projet et ne prendra pas l'initiative d'une transaction ; si un contre-projet est proposé, il ne s'opposera pas au renvoi de ce contre-projet à la commission, et c'est alors sur ce terrain nouveau qu'on entamera des négociations de nature à amener la transaction désirée. »

Le conseil général du Rhône, dans sa dernière séance, a émis un vœu en faveur « de la suppression de tous les octrois et de l'application du système du libre-échange ; — un vœu demandant que le nombre des conseillers généraux attribué à la ville de Lyon soit augmenté ; enfin, un vœu demandant le rétablissement du scrutin de liste et le secret du vote.

Le conseil municipal de Lyon a voté un crédit provisoire de 5,000 fr. pour secours aux amnésiés rentrant à Lyon.

En outre, une commission spéciale étudiera les moyens de venir en aide aux rapatriés.

Le temps est aux circulaires ministérielles. En voici une nouvelle ; elle est de M. Tirard et a pour objet les expositions organisées dans les villes de province, soit par les municipalités, soit par les sociétés industrielles.

Le ministre de l'agriculture et du commerce invite les préfets à lui adresser exactement le programme de tous les concours qui sont organisés dans leur département. Ces concours une fois terminés, les préfets auront à faire parvenir à l'administration centrale un rapport aussi détaillé que possible sur l'importance du concours, les progrès réalisés, les résultats obtenus, etc.

La Patrie assure que le ministre se propose de demander au Parlement un crédit spécial pour encourager ces manifestations industrielles.

L'Officiel publie également une nouvelle circulaire de M. Jules Ferry. Ce ministre touche-à-tout a supprimé les compositions

générales dans les collèges et les lycées, et naturellement, il s'adresse aux recteurs pour qu'ils conforment leur conduite à cette radicale réforme.

LES EFFETS DE LA LOI FERRY.

On a souvent parlé des effets qu'aurait l'application de l'article 7 des projets de M. Ferry. Une note fort intéressante, rédigée par M. le baron de Mackau, fait connaître l'état des écoles qui seraient supprimées si le projet de M. le ministre de l'instruction publique était voté :

87 écoles de garçons (enseignement secondaire et primaire), où 4,556 maîtres instruisent 20,235 élèves ;

363 écoles de filles, avec 6,603 maîtresses et 42,574 élèves.

En tout : 62,809 élèves, dont 9,434 (soit 6,008 garçons et 3,426 filles) jouissent de bourses totales ou partielles.

Le citoyen Fallot, ex-commandant du fort de Vincennes pendant la Commune et déporté, récemment rentré en France, vient d'arriver à Genève, où son premier soin a été d'aller visiter Rochefort. Cet individu va faire des conférences dans plusieurs villes de la Suisse, si toutefois les autorités fédérales n'y mettent obstacle.

Les feuilles radicales reprochent parfois aux congrégations religieuses de faire de la politique sous couleur d'enseignement. Seulement, quand il s'est agi d'apporter des preuves à l'appui de cette allégation, on n'a jamais pu rien produire, si ce n'est ce que M. Schérer appelle des « déclamations. » Veut-on savoir qui met la politique dans l'école, et la plus détestable des politiques ? Ce sont les radicaux. Le Rappel et d'autres feuilles de même nuance publient un compte rendu de la distribution des prix de « l'institution laïque » de M^{me} Hardouin. Cette solennité était présidée par MM. Henri Maret et Sigismond Lacroix, conseillers municipaux. M. Clémenceau s'était excusé par lettre. On a chanté la Marseillaise et le Chant du Départ, au milieu des cris répétés de : « Vive la République ! » Mais voici l'incident le plus caractéristique. Nous laissons la parole au Rappel :

« Dans un excellent discours, très-élevé et très-généreux, M^{me} Hardouin a tracé le programme de l'éducation républicaine telle que nous devons la pratiquer pour conserver la République et pour transmettre à nos enfants les vertus mêmes qui ont servi à la fonder.

« Interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements, ce discours s'était terminé par un appel chaleureux en faveur de l'amnistie.

« Les cris de : Vive l'amnistie ! ont répondu de toutes parts à cet appel.

« La fête s'est terminée par une quête en faveur des amnésiés. »

Que dites-vous de cette directrice d'institution qui péroré devant ses élèves en faveur de l'amnistie ? Quels cris si, dans un collège tenu par des religieux, on eût, dans un autre sens, imité M^{me} Hardouin ?

On nous assure que le nouveau directeur général des cultes, M. Flourens, vient, d'une

manière absolue, d'interdire aux étrangers, quels qu'ils soient, l'entrée du ministère, et toute communication, pour affaire de service ou non, avec les chefs de bureau, sous-chefs et employés.

Les chefs de division, seuls, peuvent recevoir, mais avec nombre de difficultés.

Que diraient les républicains si cette mesure était prise sous un régime monarchique ?

Dans le faubourg Saint-Germain, plusieurs familles riches font déménager leur hôtel de tous les meubles précieux qu'ils possèdent, et les font transporter à la campagne ou en province où ces familles iront passer l'hiver.

Trois députés, dont deux appartiennent au centre gauche et le troisième à la gauche, qui se trouvaient dans le cabinet d'un sous-secrétaire d'Etat, ont déclaré que s'ils avaient pu prévoir ce qui se passe aujourd'hui avec le retour des déportés, ils n'auraient certainement pas voté l'amnistie.

Le *Courrier de Saône-et-Loire* rapporte le fait suivant :

« Dans la soirée de samedi, deux individus, sollicitant la commisération publique, s'adressaient à deux habitants de la rue du Pont, à Châlons, en leur disant qu'ils venaient d'échapper à un naufrage où, sur quatre-vingt-dix-sept passagers, trois seulement étaient parvenus à se sauver, et que, par suite, ils se trouvaient dans le plus grand dénûment.

« Ce récit sembla par trop fantaisiste à nos deux concitoyens, qui firent observer à ces mendiants qu'un pareil sauvetage aurait appelé sur eux l'attention et qu'on ne les aurait pas laissés dans le besoin.

« Bref, ils éconduirent les importuns ; mais ceux-ci, en se retirant, leur dirent : « Ah ! c'est ça. Eh bien ! nous sommes des émissaires communards ; nous reviendrons avant six mois, armés de revolvers et de poignards, et nous verrons ! » Ces menaces ont été signalées à qui de droit, et ces individus, recherchés immédiatement, ont été arrêtés par la police et écroués à la maison d'arrêt. »

Pour les amnésités, S. V. P.

On attend encore à Port-Vendres deux transports arrivant de Nouméa, avec des amnésités : la *Vire* et le *Calvados*.

Le bruit de la démission de M. de Bismarck s'est accrédité hier dans différentes chancelleries de légations.

Une dépêche d'Allemagne est venue annoncer, à 10 h. du soir, que le bruit de cette démission circulait à Berlin comme à Paris, mais qu'il n'y avait encore rien d'officiel.

Etranger.

ANGLETERRE. — Nous trouvons les lignes suivantes dans une correspondance adressée de Londres au *Gaulois* :

L'Impératrice Eugénie, dont la santé s'améliore lentement, s'occupe des Mémoires du Prince Impérial, dans lesquels seront intercalées plusieurs compositions que le pauvre Prince a laissées à Chislehurst. On sait que Sa Majesté n'a pas vu le capitaine Carey, et qu'elle a refusé d'écouter toutes nouvelles explications de la mort de son enfant. A ce propos, l'Impératrice se serait écriée : « Pourquoi ne laisse-t-il pas mon enfant tranquille dans son cercueil, puisqu'il l'a abandonné vivant sur le champ de bataille ? »

L'opinion publique est outrée contre lord Beaconsfield et surtout contre lord Salisbury, qui a été le principal instigateur de la guerre afghane. Le ministre tory est si gravement compromis que M. Gladstone, le marquis de Hartington et sir Charles Dilke se sont donné rendez-vous à Londres pour être à même de parer à toutes les éventualités.

L'Afghanistan est en proie à l'anarchie. Les

tribus afghanes ont juré solennellement qu'elles ne s'arrêteraient dans la lutte que lorsqu'elles auraient reconquis les territoires annexés par les Anglais.

Lord Lytton télégraphie que le nord-ouest des Indes donne des signes de graves mécontentements.

On ne sait rien de positif sur le sort de Yacoub-Khan, mais le moins qui puisse lui arriver sera une déposition.

Unbaw, le tyran de Birmanie, est en communication avec les tribus afghanes. M. Sainte-Barbe, agent britannique, a été insulté par les Birmans, et, si le colonel Browne n'avait pas quitté Mandalay, il y aurait eu là les mêmes catastrophes qu'à Caboul.

ROME. — L'*Osservatore romano* publie la note suivante :

« Le journal *la Défense* a confirmé, dans son numéro du 8 courant, l'exactitude d'une information donnée par elle sur une entrevue qui aurait eu lieu à Gastein entre le prince de Bismarck et M^r Jacobini. Elle ajoute que si M^r Jacobini n'a pas pris part à une entrevue de ce genre, M^r Roncetti y a certainement assisté. »

« Nous pouvons donner le plus solennel démenti aux assertions de ce journal. »

ALLEMAGNE. — On lit dans le *Journal d'Alsace*, du 13 :

« On annonce comme devant commencer le 25 de ce mois un voyage d'études stratégiques qu'entreprendrait, en Alsace, l'état-major général de l'armée allemande, sous la direction du feld-maréchal de Moltke. »

« Le personnel de cette expédition comprendrait, outre le feld-maréchal lui-même, 2 adjudants, dont 1 colonel ayant rang de chef de division, et un hauptmann, 3 chefs de division ou commandeurs de régiments ; 13 officiers d'état-major, 10 fonctionnaires militaires, 1 chef de bureau, 3 sous-officiers, 43 simples soldats, 23 brosseurs et domestiques et 60 chevaux. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Tours.

Sait-on quelle somme le ministre de la guerre a mis à la disposition du général de Galliffet, qui est tenu d'avoir à sa table tous les officiers étrangers (et ce pendant un mois) qui sont venus pour assister aux grandes manœuvres ?

La somme énorme de mille francs !!

Heureusement que M. de Galliffet a de la fortune, sans quoi ses convives pourraient faire maigre chère.

Aux termes d'une circulaire de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, notifiée aux maires des départements par les préfets, la mention d'aucun titre de noblesse dans les actes de l'état civil ne pourra être faite à l'avenir que sur la production des pièces justificatives. Le ministre déclare qu'à part de rares exceptions, créées par les lettres patentes originaires, ou résultant des dispositions spéciales, les titres reposent sur une seule tête, et que les fils d'un titulaire appartenant à l'ancienne noblesse, ou décoré d'un titre postérieur à 1808, n'ont droit ni à un titre d'un degré inférieur, ni, à plus forte raison, au même titre porté par leur père.

Un horrible accident est arrivé samedi sur la ligne du chemin de fer de l'Etat de Poitiers-Saumur, entre Mirebeau et Saint-Jean-de-Sauves.

Un homme et une femme, montés dans une charrette attelée d'un mulet, se rendant dans les champs, arrivèrent au passage à niveau qui est établi à cet endroit. Virent-ils ou ne virent-ils pas un train qui s'avantçait de leur côté ? c'est ce qu'on ne peut dire. Toujours est-il qu'ils s'engagèrent sur la voie, et qu'arrivés vers le milieu, charrette, bête et gens furent renversés par la locomotive.

La pauvre femme a été littéralement décapitée ; la tête, qui avait roulé sur la voie, gisait assez loin du corps ; quant à l'homme, il a reçu des blessures fort graves, qui mettent ses jours en danger.

La charrette a été mise en pièces et le mulet a reçu de fortes blessures.

NANTES.

Dimanche, M. Porlié avait organisé à Nantes une fête aérostatique : quatre dames devaient faire l'ascension, mais le mauvais temps a forcé M. Porlié à remettre la fête à dimanche prochain.

Espérons que dimanche le temps favorisera leur intéressant voyage dans les airs.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 14 septembre 1879.

Versements de 86 déposants (26 nouveaux), 16,058 fr. » c.
Remboursements, 9,864 fr. 36 c.

Théâtre de Saumur.

MARDI 16 septembre 1879.

Deuxième et dernière représentation donnée par la Troupe italienne QUIRITI, composée de 45 enfants des deux sexes, de 7 à 15 ans, sous la direction de M. Angelo Benaglia.

GIROFLÉ-GIROFLA

Opérette complète en 3 actes, musique de Lecocq, jouée par toute la troupe.

Le Rêve d'un Pêcheur

Grand ballet en 4 tableaux.

GRAND PAS DE DEUX, dansé par le couple Noble.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 16 août au 12 septembre.

NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BŒUFS.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.	
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.
BOUCHERS								
MM.								
1 Biémond.	2	1	0	0	5	19	18	14
2 Tessier.	11	1	1	1	11	33	37	27
3 Goblet.	0	0	0	0	1	8	0	15
4 Béchereau.	0	0	0	0	5	25	4	45
5 Boutin.	9	19	2	2	2	57	68	68
6 Loigle.	3	3	3	3	2	13	8	18
7 Prouteau.	0	0	0	0	3	4	10	18
8 Chalot.	2	12	4	10	3	60	57	74
9 Pallu.	3	1	1	8	4	35	10	32
10 Groleau.	1	0	0	0	2	15	1	24
CHARCUTIERS.								
MM.								
1 Dutour.	0	0	0	0	0	0	19	15
2 Raineau.	0	0	0	0	0	0	3	5
3 Baudouin-R.	0	0	0	0	0	0	1	18
4 Brunet.	0	0	0	0	0	0	3	5
5 Vilgrain.	0	0	0	0	0	0	7	10
6 Sanson.	0	0	0	0	0	0	7	8
7 Séve.	0	0	0	0	0	0	7	8
8 Moreau.	0	0	0	0	0	0	11	13
9 Cornilleau.	0	0	0	0	0	0	4	4
10 Rousse.	0	0	0	0	0	0	1	7
11 Cupit.	0	0	0	0	0	0	6	6
12 Goblet.	0	0	0	0	0	0	0	0
PORCS.								
1 ^{re} 2 ^e								

Marché de Saumur du 13 septembre.

Blé nouv. (l'h.).	21 65	Huile de noix.	50	100
Froment (l'h.) 77	21 50	Huile de chene.	50	—
Halle, moy. 74	21 28	Graine trèfle	50	—
Seigle 75	15 83	— luzerne	50	—
Orge 65	14 17	Foin (dr. c.)	780	65
Avoine h. bar. 50	10	Luzerne	780	60
Fèves 75	15 50	Paille	780	50
Pois blancs. . . 80	35	Amandes . .	50	—
— rouges. . . . 80	36	Cire jaune. .	50	190
Graine de lin. 70	22	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Colza 65	21	qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . . 50	30	2 ^e	—	—
Farine, culas. 157	60	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	» à	103
Id. 1877.	2 ^e Id.	70 à	75
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 ^{re} Id.	» à	70
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	65
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} Id.	» à	70
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	65
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} Id.	» à	65
Id. 1877.	2 ^e Id.	» à	60
La Vienne, 1877.		» à	50
ROUGES (2 hect. 20).			
Souza y et environs, 1877.		» à	115
Id. 1879.		» à	—
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	» à	175
Id.	2 ^e Id.	» à	115
Id. 1877.	1 ^{re} Id.	» à	—
Id.	2 ^e Id.	» à	—
Varrains, 1877.		» à	—
Varrains, 1878.		» à	105
Bourguell, 1878.	1 ^{re} qualité	115 à	120
Id.	2 ^e Id.	100 à	105
Id., 1877.	1 ^{re} Id.	110 à	125
Id.	2 ^e Id.	» à	105
Resigné 1878.		» à	103
Id. 1877.		» à	—
Chinon, 1878.	1 ^{re} Id.	» à	100
Id.	2 ^e Id.	90 à	95
Id. 1877.	1 ^{re} Id.	» à	95
Id.	2 ^e Id.	» à	90

CONSEILS ET RECETTES.

Votre bébé tache-t-il d'encre son tablier blanc lorsqu'il aligne ses bâtons, premier pas dans l'art calligraphique : plongez la partie tachée dans du suif pur, que vous avez fait fondre. Enlevez le suif par un lavage à l'eau chaude, l'encre partira avec la matière grasse.

Les taches de café et de café au lait, sur les étoffes de laine ou de soie, peuvent être enlevées sans détrimenter pour les couleurs en les brossant de glycérine pure, en les lavant ensuite d'eau tiède, puis en chauffant d'un fer à repasser l'étoffe à l'envers, jusqu'à ce qu'elle soit séchée. La glycérine absorbe les matières colorantes du café et les matières grasses du lait.

Faits divers.

LE NOUVEAU BILLOIR (nouveaux détails).

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* : « En présence des aveux de Prévost, l'instruction de cette affaire ne tardera pas à être terminée.

« Le misérable ne témoigne aucun repentir du crime horrible qu'il a commis.

« Voici ce qu'a appris l'instruction faite par M. Bresselle, juge, en présence de M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires.

« Depuis quelque temps, Prévost connaissait, a-t-il dit, un sieur Lenoble, courtier en bijouterie, auquel il avait manifesté l'intention d'acheter une chaîne payable par acomptes.

« Pour conclure cette affaire, rendez-vous fut pris pour le 10 courant, entre midi et une heure, au domicile de Prévost, rue Riquet, 75. En donnant rendez-vous au courtier, Prévost avait conçu le projet de assassiner pour lui voler les bijoux et valeurs dont il pouvait être porteur.

« Dans la matinée du 10, il avait monté dans sa chambre plusieurs bouteilles d'eau et fait l'acquisition d'un grand couteau de boucher et d'un couperet, puis il avait attendu.

« A l'heure convenue, Lenoble étant arrivé, étala ses marchandises sur le lit de l'assassin, qui fit choix d'une chaîne, puis, sous prétexte de prendre une plume et de l'encre pour souscrire des billets, s'écarta un peu du lit.

« Lenoble, toujours penché sur le lit, rangeait ses marchandises. Prévost s'empara d'une boule de fonte, pesant environ deux kilogrammes, emmanchée d'une tige de fer, instrument servant à rattacher entre eux les wagons de chemins de fer, et en a donné un premier coup à sa victime sur la nuque.

« Lenoble s'affaissa sur le lit ; Prévost frappa deux fois encore avec le même instrument qu'il avait, prétend-il, trouvé quelque temps auparavant.

« Il déshabilla ensuite complètement sa victime qu'il étendit sur une malle, puis l'écorcha entièrement, pour empêcher la reconnaissance du cadavre, dont il avait l'intention de se défaire par petites fractions. Puis il le dépeça en une centaine de morceaux environ, à l'aide du couteau et du couperet achetés le matin.

« Cette lugubre besogne lui prit de une heure à cinq heures du soir.

« Il jeta dans les cabinets d'aisances la partie liquide, puis, à la tombée de la nuit, il se revêtit d'une blouse, remplit un panier des débris de sa victime et alla en jeter dans les égouts, dans les terrains vagues et partout où il croyait pouvoir s'en débarrasser sans être vu.

« Vers neuf heures du soir, il se rendit chez un marchand de vins pour y manger, puis rentra chez lui se coucher, et hier matin, reprenant sa tenue de gardien de la paix, il alla à son service, laissant chez lui la tête de sa victime, ses écrins et ses vêtements.

« L'assassin a été conduit à une heure à la Morgue, où il a reconnu les débris de sa victime en présence des magistrats chargés de l'instruction, qui l'ont ensuite fait ramener à son domicile où ont eu lieu les constatations d'usage.

« La tête, les vêtements du sieur Lenoble, ainsi que son écrin contenant des bijoux, des montres et notamment plusieurs chaînes étaient dans sa chambre. Pas un

goutte de sang n'avait jailli sur les murs, le parquet portait des traces d'un récent lavage.

» L'instrument du crime, le couteau, le couperet, la malle et tous autres objets se rattachant à cet assassinat, ont été saisis et placés sous scellés.

» D'après les indications de l'assassin, deux agents ont découvert dans un fossé, à 400 mètres en dehors des fortifications, dans la direction de la potence des Poissonniers, un pied, les intestins, des doigts de pied et de mains appartenant à la victime.

» Puis, avec l'aide des égoutiers, ils ont retrouvé dans l'égout de la rue de la Chapelle, en face du n° 146, la peau découpée et plusieurs débris de chairs, parmi lesquels un pied et une main.

» Tous ces débris ont été transportés à la Morgue, où, sous la direction de M. le docteur Brouardel, on a cherché à reconstituer le corps.

» A cet effet, dans l'allée faisant suite à la salle d'autopsie, un drap bien tendu a été appliqué le long du mur, et chaque morceau de chair placé à l'aide d'un clou, selon les données anatomiques, reconstituée ainsi un corps formé de débris que surmonte la tête de la victime, retrouvée entière dans la chambre de l'assassin.

» On a ensuite cloué sur une planche tous les morceaux de peau, à quelques-uns desquels adhère encore de la chair, puis on a photographié ces débris informes qui sont au nombre de soixante-seize.

A ces détails de la feuille judiciaire ajoutons-en quelques autres qui ont leur importance, qui nous sont fournis par diverses chroniques :

La préméditation du crime commis par Prévost ne saurait être un instant mise en doute. Il est en effet constant que Prévost s'était procuré, la veille, le couperet qui lui a servi à dépecer la victime, et qu'il avait dès l'avant-veille le couteau avec lequel il a frappé Lenoble au cœur, après lui avoir donné le premier coup d'assommoir.

Depuis longtemps, Prévost et Lenoble étaient en relations d'affaires. On assure que Prévost procurait au bijoutier des clients parmi ses camarades, et qu'il servait d'intermédiaire entre le marchand et ses collègues.

Le jour du crime, Lenoble était venu par trois fois chez un marchand de vins, établi vis-à-vis la demeure du gardien de la paix, demander si ce dernier était chez lui.

M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, a fait mettre les scellés hier sur les meubles de Lenoble, dans son petit appartement, au troisième, 26, rue Saint-Sébastien. La femme de la victime, lingère au café Riche, est désespérée.

Hier soir, à trois heures et demie, Prévost a été transféré du Dépôt à Mazas; il était très-abattu, et au moment où il est monté en voiture cellulaire, une sueur froide a coulé le long de ses tempes.

« Avant son départ, dit le Figaro, M. Clément l'avait longuement interrogé, non au point de vue du crime, mais au sujet d'un crime antérieur, dont nous avons beaucoup parlé dans le temps. Il s'agit de la disparition d'une femme, dans les jupons de laquelle étaient cousus des billets de banque et dont on n'a trouvé aucune trace.

» L'affaire de cette femme a fait du bruit à cette époque, mais personne ne put donner sur elle aucun renseignement. Ce qu'on savait, c'est qu'elle avait eu des relations avec un gardien de la paix... et ce gardien de la paix, c'était Prévost.

» Prévost, jusqu'à cette heure, n'a rien avoué au sujet de cette affaire; il connaissait, a-t-il dit, la femme B... qui, le jour du dimanche gras, en 1876, était effectivement venue lui rendre visite et avait même oublié chez lui un parapluie, qu'il remit en 1876 au commissaire de police chargé de faire une enquête au sujet de la disparition de la femme B...

» Une nouvelle enquête, dirigée par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, est ouverte à ce sujet.

» Un dernier renseignement : Victor Prévost est né à Mormant, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne.)

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasalgique, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La Spasalgique-Maréchal, qui coûte 2 fr., se

trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

Variétés.

MANIÈRES DIVERSES DE SALUER.

USAGES DE POLITESSE CHEZ DIFFÉRENTS PEUPLES.

Nous nous découvrons la tête pour saluer; les Chinois, au contraire, se la couvrent.

Nous nous levons pour recevoir une visite; les Polynésiens et les Malais s'assoient.

Tourner le dos serait, selon nos idées, une impolitesse; dans quelques îles du Pacifique, c'est une manière de témoigner son respect.

Baiser la main ou un pan du vêtement est, chez beaucoup de peuples, une marque de déférence dont on ne saurait se dispenser sans passer pour un malappris.

Une poignée de main, très-usitée aux États-Unis, serait chez nous une façon un peu familière d'aborder un supérieur.

Les formules de politesse qu'on prononce en s'abordant ne sont pas moins variées. En Orient, c'est une véritable litanie de bénédictions qu'on appelle sur la tête de son interlocuteur et de ses ancêtres; après quoi on s'informe de la santé des membres de sa famille, mais sans jamais parler des femmes, ce qui serait un manque de tact impardonnable. Chez nous, au contraire, les formules de salutations sont assez brèves, et pour peu qu'on connaisse la famille, il serait impoli de ne pas demander des nouvelles de la mère, de l'épouse, de la sœur.

Nous ne connaissons plus guère d'autre titre que « Monsieur »; mais nous ne nous permettons de tutoyer que nos intimes; le musulman prodigue le titre de « Sidi » (Seigneur), mais tutoie tout le monde. Dans beaucoup de pays, d'ailleurs, le tutoiement ne comporte nullement une idée de familiarité ou de manque de respect.

Chez les Peaux-Rouges, les Esquimaux, etc., on ne salue pas par le nom, mais par le titre de parenté; si deux hommes ne sont pas parents, ils emploient le terme de « ami ».

Nous ne saluons que nos connaissances; en beaucoup d'endroits, dans les campagnes, on salue indistinctement tout passant, et l'on accompagne parfois ce salut de formules qui ont quelque chose de touchant.

Au Tibet, lorsqu'on aborde pour la première fois une personne de même rang, on échange de légères écharpes de soie blanche ou cramoisie; un supérieur la reçoit en arrivant, un inférieur la reçoit en partant.

Nous nous inclinons devant un supérieur; en maintes contrées, on ne lui adresse la parole qu'après s'être prosterné jusqu'à terre, ou même en demeurant dans cette position gênante sans même oser lever les yeux.

Nous nous découvrons en signe de respect lorsque nous entrons dans une maison ou dans une église; au Japon, on pose sa chaussure en entrant chez quelqu'un, et, en pays musulman, avant d'entrer dans une mosquée.

Vente de 33,000 Actions de la

COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER

Société Anonyme au capital de 20,000,000 de francs
Divisée en 40,000 actions de 500 francs
Statuts déposés chez M^r SECOND, notaire à Paris.

Siège social: Boulevard Haussmann, 43, à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. Président: M. CAZE, député.
DIETZ *, Ingénieur du matériel roulant de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est.
GONDCHAUX, ancien directeur de Chemins de fer.
ROUVIER, député.
SILHOL, Administrateur de Chemins de fer.

Commissaires des Comptes:
MM. FOURNIER, O *, Agent comptable trésorier du Ministère de la Guerre; LENOIR, comptable du Ministère de la Justice, Expert près les tribunaux.

PROGRAMME

Le programme de la Compagnie est défini dans une lettre de M. le ministre des Travaux publics adressée au promoteur de l'entreprise.

Connaissant son intention « de fonder un établissement destiné à constituer une réserve commune de wagons à marchandises, dans laquelle les diverses Compagnies de Chemins de fer ou les industriels seraient toujours assurés de trouver les ressources nécessaires aux époques où, par suite d'une affluence de transports, le matériel ordinaire ferait défaut sur tel ou tel point du réseau. » M. de Freycinet forme des vœux pour la réalisation de ce projet.

ORGANISATION

Les fondateurs ont voulu mettre la Compagnie en mesure de fonctionner utilement dès le jour de sa constitution.

Tous les réseaux ayant à Paris leur point de contact, la Compagnie a fait l'acquisition de 125,080 mètres de terrain situés à Saint-Ouen, aux portes de Paris, auprès du Chemin de fer des Docks et en bordure de la Seine. Cette gare est en communication directe, par le Chemin de fer de ceinture, avec tous les réseaux. Les voies ferrées des parcs à wagons, déjà posées sur une étendue de 10,000 m., auront un développement de près de 40,000 m. Elles sont desservies par des chariots à vapeur pour la manœuvre des wagons et la formation des trains.

LA GARE DE LA COMPAGNIE AUXILIAIRE est l'annexe des grandes gares parisiennes comme le matériel de la Compagnie est le complément indispensable du matériel des Chemins de fer.

BÉNÉFICES

L'avenir réservé à la COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER est démontré par les résultats que donnent à l'étranger les entreprises de location de wagons à marchandises.

En Angleterre, où le système fonctionne depuis plus de vingt ans, les Compagnies de location de matériel roulant sont en pleine prospérité, comme l'indique le tableau publié au prospectus, et duquel il résulte que quinze Compagnies, représentant un capital (actions et obligations) de plus de 150 millions, distribuent un dividende moyen de 15 à 14 0/0.

En France, le calcul des bénéfices est facile à établir, sans envisager même la perspective pourtant prochaine de 17,000 nouveaux kilomètres de chemins de fer classés et votés.

Un wagon à marchandises revient en moyenne à 2,800 fr.; il se loue, d'après le tarif des Compagnies; 3 fr. par jour. Sur ses bases et déduction faite de l'amortissement, il suffit qu'un wagon soit en location 150 jours par an, pour produire net 14 0/0. Mais, d'après les besoins actuels de l'industrie, chacun des wagons sera en service beaucoup plus de 150 jours par an, une grande partie du matériel devant être loué à l'année, soit aux Chemins de fer secondaires, soit aux grands industriels.

Le capital de la Compagnie Auxiliaire des Chemins de fer est de 20,000,000 de fr. divisé en 40,000 actions de 500 fr., dont la moitié seulement (20,000 fr. par action) est appelée.

En égard au chiffre considérable du matériel à créer, le capital versé doit être considéré seulement comme un capital de garantie.

En effet, pour rendre les services que l'on est en droit d'attendre de cette entreprise, il faut pouvoir mettre à la disposition des Compagnies de Chemins de fer et de l'industrie un matériel pour ainsi dire illimité.

Or, il entre dans les prévisions de la Compagnie de ne point appeler la seconde moitié du capital-actions et de pourvoir à l'augmentation du nombre de wagons par des émissions d'obligations; ce qui permettra d'augmenter le dividende de toute la différence entre le service des obligations et le rendement net de la location des wagons.

33,000 Actions

Libérées de 250 francs, jouissance du 1^{er} septembre 1879

SONT MISES A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Au prix de 350 Francs

PAYABLE } 100 fr. en souscrivant;
250 fr. le 20 octobre, contre remise des titres définitifs.

Les coupons sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre de chaque année.

LES DEMANDES D' ACTIONS SONT REÇUES

Les Vendredi 26 et Samedi 27 Septembre 1879

A PARIS, chez M. HENRI DE LAMONTA, banquier, 59, rue Tailbout.

A LILLE: au Crédit du Nord;
A LYON: à la Banque Lyonnaise;
A MARSEILLE: chez MM. Couve et C^{ie};
A MONTPELLIER: chez M. Tissot-Sarrus;
A BORDEAUX: Soula, de Trinquant la Tour et C^{ie};
A BESANCON: Les Fils de Veil-Picard;
A TOULOUSE: Richard Klehe et C^{ie}.
A MANS: Portet, Lavignerie de Talvande.
Etc., etc., etc.

Pour la liste complète des correspondants et pour tous renseignements, voir la Gazette de Paris, 59, rue Tailbout, qui sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

On peut souscrire par correspondance. Les coupons annoncés seront reçus en paiement.

L'ADMISSION AUX COTES OFFICIELLES SERA DEMANDÉE.

COMPAGNIE AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER

Vente de 33,000 Actions.

On souscrit dès maintenant, sans frais, à Saumur, chez M. Louis LIENARD, banquier.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année: Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements: 60 cent.

En vente: Aux Bureaux de l'Univers illustré, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Aubert; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REROU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskov, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalésière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalésière m'en a sauvé complètement. — BORREI, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalésière. LÉON FRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TERXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

(272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, Et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE
PAR LICITATION,
Aux enchères publiques.

DE
DEUX MAISONS
Avec dépendances et jardin
ET DE
TERRES LABOURABLES ET PRÉS

Le tout situé commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

L'adjudication aura lieu le dimanche cinq octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir :
Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Saumur, le trente août mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré;

Et à la requête de :
1° M. Louis Bernard père, propriétaire, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois; 2° M. Louis Bernard, meunier, demeurant au bourg de Saint-Hilaire-du-Bois; 3° M^me Jeanne Bernard, épouse de M. Pierre Maret, cultivateur, et celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Passavant; 4° M^me Augustine Bernard, épouse de M. Pierre Barbet, propriétaire, et celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Saint-Hilaire-du-Bois; 5° M. Alexis Bernard, tailleur, demeurant à Saint-Hilaire-du-Bois; 6° M^me Thérèse Bernard, épouse de M. Louis Minchin, cultivateur, et celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Saint-Hilaire-du-Bois; 7° M^me Marie Bernard, épouse de M. Chollet, corroyeur, et celui-ci, pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Angers, rue du Port-de-l'Ancre, n° 19, tous co-intéressés; Poursuivants, ayant pour avoué-constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12.

En présence de :
1° M. Pierre Chevalier, journalier, demeurant à Soulangier, au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Louis Bernard, issu du mariage de Henriette Bernard et du sieur Louis Bernard, agissant en conformité de l'article 420 du Code civil, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et le sieur Louis Bernard fils, ci-dessus nommé, son tuteur; Défendeur, ayant pour avoué constitué M^e Vincent Le Ray, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir;

2° M. Auguste Gaultier, agent-voyer, demeurant à Vihiers, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur;

Il sera procédé, le dimanche cinq octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.

Commune de Saint-Hilaire-du-Bois.

Premier lot.

1° Le Champ-de-la-Tremblaie, terre, compris au cadastre, numéro 24, section F, polygone 4, pour une contenance de trente ares, joignant au nord le pré de la Tremblaie, compris au quatrième lot, au levant M. Reulier, au sud route de Saint-Hilaire à Saint-Paul, au couchant le pré de la Tremblaie, du deuxième lot; 2° chemins et parcelle de terrain annexés, mêmes désignation et débordements, d'une contenance de douze ares quatre-vingt-dix centiares.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1,000 fr.

Deuxième lot.

1° Portion du pré de la Tremblaie, à prendre vers midi, séparée du reste du pré de la Tremblaie par des bornes, contenant ladite portion quarante-quatre ares soixante-dix sept centiares, comprise sous partie du numéro 23 p, section F, polygone 4 du plan.

A reporter. 1,000 »

Report. 1,000 »
2° Chemin et parcelle de terrain annexés audit pré de la Tremblaie, et compris sous le même numéro desdites section et polygone, contenant sept ares quatre-vingt-dix-neuf centiares.

Le tout joignant au nord portion dudit pré de la Tremblaie au troisième lot, au levant champ de la Tremblaie du premier lot, au sud route de Saint-Hilaire à Saint-Paul-du-Bois, au couchant route de Saint-Hilaire à la Plaine. Mise à prix quinze cent soixante francs, ci..... 1,560 »

Troisième lot.

1° Portion du pré de la Tremblaie à prendre vers nord, séparée du reste du pré de la Tremblaie par des bornes, contenant cette portion quinze ares vingt-trois centiares, comprise sous partie du numéro 23 p, section F, polygone 4 du plan, joignant au nord pré de la Menaiserie de ce lot, au levant le Pré-de-la-Tremblaie du quatrième lot, au sud portion dudit pré de la Tremblaie comprise au deuxième lot, au couchant route de Saint-Hilaire à la Plaine.

2° Pré-de-la-Menaiserie, compris au cadastre, numéro 22, section F, polygone 4, pour une contenance de quarante un ares cinquante centiares, joignant au nord M. Buffard, au levant pré de la Tremblaie du quatrième lot, au sud portion du pré de la Tremblaie dudit lot, et au couchant route de Saint-Hilaire à la Plaine.

Mise à prix dix-sept cents francs, ci..... 1,700 »

Quatrième lot.

1° Pré-de-la-Tremblaie, compris au cadastre sous le numéro 23, section F, polygone 4, pour une contenance de vingt-neuf ares cinquante centiares, joignant au nord pré de la Tremblaie dudit lot, au levant M. Buffard, au sud champ de la Tremblaie du premier lot, au couchant pré de la Tremblaie et pré de la Menaiserie du troisième lot.

2° Pré-de-la-Tremblaie, compris sous le numéro 26, section F, polygone 4 du plan, pour une contenance de vingt-cinq ares, joignant au nord le Pré-Long-Chemin dudit lot, au levant Buffard, au sud le pré de la Tremblaie dudit lot, et au couchant le pré de la Menaiserie.

3° Pré-Long-Chemin et Chemin, pré, compris au cadastre, numéro 22 b, section F, polygone 4, pour une contenance totale de douze ares vingt-six centiares, joignant au nord Brunet, au couchant Buffard, au midi le pré de la Tremblaie, compris sous l'article deuxième du présent lot, au levant un chemin.

Mise à prix deux mille francs, ci..... 2,000 »

Cinquième lot.

1° Le Petit-Bordage, terre, compris sous le numéro 11, section J, polygone 8 du plan, pour une contenance de quarante-sept ares, joignant au nord le Petit-Champ-du-Bordage du présent lot, au sud M. Buffard, et au couchant un chemin.

2° Le Petit-Champ-du-Bordage, terre, compris au cadastre, sous le même numéro, mêmes section et polygone, pour une contenance de vingt ares, borné au nord par M. Grégoire, au sud par le Champ-du-Petit-Bordage ci-dessus, au couchant par un chemin.

3° Parcelle de chemin annexée au Petit-Champ-du-Bordage (mêmes désignation et joignants) contenant trois ares.

A reporter. 6,260 »

Report. 6,260 »
Mise à prix dix-sept cent vingt-cinq francs, ci..... 1,725 »
Sixième lot.

1° Le Champ-du-Plessis, terre, compris au cadastre, numéro 13, section F, polygone 9, pour une contenance de cinquante-huit ares cinquante centiares, joignant au nord M. Bory, à l'est M. Lhumeau, au sud un chemin, à l'ouest la route de Saint-Hilaire à Saint-Paul.

Mise à prix onze cents francs, ci..... 1,100 »
Septième lot.

1° Le Pré-des-Johards ou Pré-du-Plessis, compris au cadastre sous le numéro 30, section F, polygone 9, pour une contenance de quarante-six ares, joignant au nord M. Besson, à l'est M. Derouineau, au sud un chemin, à l'ouest MM. Bory et Derouineau.

2° Les Chemins-des-Pommiers, chemins, compris au cadastre, sous les numéros 1 et 14 section F, polygones 10 et 7, faisant suite l'un à l'autre, pour une contenance totale de dix ares vingt-trois centiares, joignant au nord MM. Bory et Derouineau, qui les longent dans la direction de l'est à l'ouest.

Mise à prix mille soixante francs, ci..... 1,060 »
Huitième lot.

1° Au Bourg, une maison, cour, sol, compris le tout au cadastre sous partie des numéros 32 p et 32 p, section J, polygone 16, pour une contenance de un are.

2° Une moitié de cour, comprise ladite moitié au cadastre sous partie des numéros 17 p, mêmes section et polygone, pour une contenance de un are, joignant au nord un chemin, au levant l'autre moitié de cour, au sud le jardin du présent lot, au couchant M. Bodet.

3° Une portion de jardin à prendre vers le couchant dans un plus grand jardin, comprise, cette portion, sous partie du numéro 16, section J, polygone 16, pour une contenance de trois ares soixante-quinze centiares, joignant au nord la cour ci-dessus, à l'est l'autre portion de jardin, au sud un chemin, au couchant M. Bodet.

Mise à prix dix-sept cent cinquante francs, ci..... 1,750 »
Neuvième lot.

1° Au Bourg, une autre maison, cour et sol, compris le tout au cadastre sous les numéros 32 p et 32 p, section J, polygone 16, pour une contenance de 70 centiares.

2° Une moitié de cour, comprise ladite moitié sous partie du numéro 17, section J, polygone 16 du plan, pour une contenance de soixante-dix centiares, joignant au nord un chemin, au levant M. Forget, au sud le jardin du présent lot, au couchant l'autre partie de la cour.

3° Une portion de jardin à prendre vers levant dans un plus grand, désignée ladite portion sous partie du numéro 16, section J, polygone 16 du plan, pour une contenance de trois ares 75 centiares, et joignant au nord la cour ci-dessus, à l'est M. Forget et M^me Goizel, au sud un chemin, à l'ouest l'autre portion de jardin.

Mise à prix huit cent cinquante francs, ci..... 850 »

Total des mises à prix : douze mille sept cent quarante-cinq francs, ci..... 12,745 »

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;
2° A M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le dix septembre mil huit cent soixante-dix-neuf.
BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(481) Signé : L. PALUSTRE.

JARDINS
A VENDRE

Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.

S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

A CÉDER DE SUITE

A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite,

TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT
AFFAIRES SÛRES.

S'adresser à M^me PERDREAU, rue de la Visitation, n° 1, à Angers.

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 5 octobre 1879, à midi,

Aux Rosiers, en l'étude de M^e COURTOIS, notaire,

675 PIEDS D'ARBRES

Essences de peupliers, d'aulnes, léards, chênes et noyers.

1^{er} LOT. — Cinquante-neuf pieds de peupliers et un pied d'aulne, complantés sur le chemin de Porteau, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 60..... 60
2^e LOT. — Soixante pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 61 à 120..... 60
3^e LOT. — Soixante-trois pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 121 à 185..... 63
4^e LOT. — Soixante-quinze pieds de peupliers, sur le chemin de l'Aupin, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 75..... 75
5^e LOT. — Quatre-vingt-treize peupliers, sur le chemin des Brettes, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 93..... 93
6^e LOT. — Quatre-vingt-quatorze pieds de peupliers, sur le chemin de la Ligne, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 94..... 94
7^e LOT. — Cent quinze pieds de peupliers, sur le même chemin, au couchant, marqués des numéros 1 à 115..... 115
8^e LOT. — Cinquante-six pieds de peupliers, sur le chemin de Montcotiers, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 56..... 56
9^e LOT. — Quarante pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 57 à 94..... 40
10^e LOT. — Dix pieds de peupliers-léards, en face la ferme de Mauzé, commune de Saint-Clément, au pied du talus de la route nationale, marqués des numéros 1 à 10..... 10
11^e LOT. — Trois chênes à haute tige, sur le pré de la ferme des Boires, commune des Rosiers, au pied du talus nord de la route nationale..... 3
12^e LOT. — Six noyers, plantés dans la vigne de la ferme des Boires, commune des Rosiers..... 6
TOTAL..... 675

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e COURTOIS.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, À PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^me V^e LARUEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^me V^e LARUEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.